



Aides aux employeurs d'apprentis

Présentation des différentes aides Régionales	montant	
Aide « proratisable » au recrutement d'un apprenti (pour toute entreprise privée) en fonction de la durée effective du contrat	1020 € soit 85 € / mois	Ces aides sont versées <u>à la fin</u> de chaque année du cycle de formation
Bonifications pour toute entreprise ou association qui répond aux critères liés : - à l'engagement de l'entreprise dans la formation - à l'assiduité - à la mixité dans les métiers	200 € 900 € 300 €	
Total maximum	2 420 €	
Bonification aux employeurs d'apprentis suivants : - pour les TPE de moins de 20 salariés - recrutant des apprentis en niveau V et en niveau IV Aide ouverte aux collectivités territoriales (hors département et région), établissements relevant de la fonction publique hospitalière et établissements publics locaux d'enseignement.	500 €	Cette aide est versée <u>une seule fois</u> dès réception de la convention et après période d'essai échue.
Total maximum	2 920 €	